

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 16/09/2024 - B2024/013706 - 2019 B 02518 - 878 946 110 - A2BVI

B.13406

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise :		A2BVI SAS																		1 2					
Adresse de l'entreprise		18 Rue Hubert Reeves Zone Artisanale la Grande Terre 30620 AUBORD																		Durée de l'exercice précédent * 1 2					
Numéro SIRET *		8 7 8 9 4 6 1 1 0 0 0 0 1 1																		Néant ☐ *					
																				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 3					
																				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA																							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB																		AC				
		Frais de développement *	CX																		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF																		AG				
		Fonds commercial (1)	AH																		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ																		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL																		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN																		AO				
		Constructions	AP																		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR																		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT																		AU				
		Immobilisations en cours	AV																		AW				
		Avances et acomptes	AX																		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS																		CT				
		Autres participations	CU																		CV		356 250		
		Créances rattachées à des participations	BB																		BC				
Autres titres immobilisés		BD																		BE					
Prêts		BF																		BG					
Autres immobilisations financières *		BH																		BI					
TOTAL (II)		BJ																		356 250		BK		356 250	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL																		BM				
		En cours de production de biens	BN																		BO				
		En cours de production de services	BP																		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR																		BS				
		Marchandises	BT																		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV																		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX																		BY				
		Autres créances (3)	BZ																		CA		4 358		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB																		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD																		CE				
Disponibilités		CF																		CG		70 970			
Charges constatées d'avance (3)*		CH																		CI					
TOTAL (III)		CJ																		75 328		CK		75 328	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW																							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																							
	Écarts de conversion actif *	CN																							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO																		431 578		1A		431 578	
Renvois : (1) Dont droit au bail :																				CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :																		Stocks :				Créances :	

Désignation de l'entreprise		A2BVI SAS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....58 163...)	DA	58 163		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,)	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 816		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	149 372		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	80 708		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	294 059	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	126 455		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	11 063		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	137 518		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	431 578		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	50 500		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		A2BVI SAS				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	3 740
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	
	Salaires et traitements *						FY	
	Charges sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce HS)				GA	
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD
	Autres charges (12)						GE	2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 742
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(3 742)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	85 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	85 000
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 698
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	1 698
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	83 302	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	79 560	

(RENOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2BVI SAS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices *				HK	(1 148)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	85 000
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	4 292
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	80 708
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	
		obligatoires		A9	
(13)	Dont cotisations facultatives Madelin		A7		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

A2BVI SAS

S.A.S. au capital de 58 163,00 Euros

Siège social :

18 Rue Hubert Reeves

Zone Artisanale la Grande Terre

30620 AUBORD

R.C.S : 878 946 110 RCS NIMES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir un **bénéfice** de **80 708,08** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **80 708,08** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 60 708,08 Euros
 - A titre de distribution de dividendes aux actionnaires pour un montant de 20 000,00 Euros
- Chaque actionnaire recevra ainsi un dividende unitaire de 0,34 Euros.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL



A2BVI SAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 58 163,00 Euros
Siège social :
18 Rue Hubert Reeves
Zone Artisanale la Grande Terre
30620 AUBORD
R.C.S : 878 946 110 RCS NIMES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le trente juin à Dix heures,

Les actionnaires de la société **A2BVI SAS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Madame HUGON Béatrice, préside la séance en qualité de Présidente.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des actionnaires ;
- la feuille de présence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par les actionnaires dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des actionnaires.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **un bénéfice de 80 708,08 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice de 80 708,08 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **80 708,08 Euros**, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 60 708,08 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux actionnaires pour un montant de 20 000,00 Euros

Chaque actionnaire recevra ainsi un dividende unitaire de 0,34 Euros.

Depuis le 01/01/2018, les dividendes peuvent faire l'objet de l'application de la flat tax à 30 %.

Toutefois, les personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 50 000 € pour une personne seule et à 75 000 € pour une personne soumise à une imposition commune ont pu demander à être dispensée de l'acompte d'impôt sur les revenus correspondant à 12,80 % sur les 30 % de la flat tax.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2022	14 300 €		
31/12/2021	14 300 €		
31/12/2020	10 000 €		

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' with a long horizontal stroke extending to the right.